

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDE EN BRIE, le neuf septembre deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence du Maire, Monsieur Eric ASSIER.

Présents : M. Eric ASSIER, Mme Claudette BLAVIER, M. Daniel ANTOINE, M. Eric MULLER, M. Francis GARRET, Mme Muriel MAZUR, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, M. Dominique REMOLU, M. Mathieu COOREVITS, Mme Sandrine BOUR, Mme Sandrine CHARPENTIER, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Jean-Jacques BELIORGEY.

Ordre du Jour :

- 1 Approbation du compte-rendu du 07 juillet 2014.**
- 2 Délibération pour prolongation promesse de vente terrain Grégot avec Nexity.**
- 3 Délibération pour validation de convention avec un Château pour l'emploi.**
- 4 Délibération pour paiement factures anciennes non prévues.**
- 5 Délibération pour droits de places et locations de salles aux groupes associatifs scolaires.**
- 6 Régie photocopies et fax ainsi que le prêt du matériel communal.**
- 7 Point sur les opérations en cours.**
- 8 Point sur les finances du moment**
- 9 Projets futurs.**
- 10 Mouvements de crédits nécessaires.**
- 11 Questions diverses.**

1- Approbation du compte-rendu du 07 juillet 2014 :

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2-Délibération pour prolongation promesse de vente terrain Grégot avec Nexity :

Après les explications de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la prorogation du délai de la promesse de vente initiale entre la Commune de Condé en Brie et Nexity, sous réserve que la vente porte sur l'ensemble des parcelles, y compris les deux destinées à l'origine à la commune, pour une somme totale de 180.000 euros hors taxe.

A noter qu'il y a un permis d'aménager en cours de prorogation jusqu'au 25 septembre 2015 au profit de la société CEDAR Construction et développement SAS (groupe MAALOULI).

3-Délibération pour validation de convention avec un Château pour l'emploi :

Monsieur Le Maire explique que les travaux (10 grande rue) sont bien avancés et que pour les poursuivre, il est nécessaire qu'une convention soit prolongée entre l'Association et la Commune pour une durée de 6 mois allant du 1^{er} Juillet 2014 au 31 Décembre 2014.

Après les explications de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la prolongation de cette convention.

Il a été rappelé que le PVC imitation bois ou blanc ainsi que les volets roulants sont interdits par les règles d'urbanismes en vigueur dans la Commune. Si la personne prévoit des travaux, elle doit effectuer une déclaration préalable qui est obligatoirement à déposer en Mairie, un conseiller des Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) pourra les guider selon leur projet.

4-Délibération pour paiement factures anciennes non prévues :

Monsieur Le Maire explique qu'il y a encore des factures anciennes non prévues et non payées à ce jour pour un montant 23 106.06Euros et qu'il est nécessaire qu'une délibération d'autorisation de paiement soit effectuée.

Le Conseil donne son accord

5-Délibération pour droits de places et locations de salles aux groupes associatifs scolaires :

Les droits de place concernant la brocante, seront fixés en 2015.

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer sur un tarif de location de la salle communale qui se trouve au rond-point du Cahot pour des groupes scolaires (2 heures/semaine), associations ainsi que autres demandes (1 heure/semaine) dans la limite de la disponibilité de la salle.

Après ces explications, le Conseil Municipal fixe la location de la salle communale à 400 euros /an.

6-Régie photocopies et fax ainsi que le prêt du matériel communal :

Monsieur Le Maire explique qu'un certain nombre de photocopies est demandé au secrétariat ainsi que des envois de fax. Pour ne pas mettre en concurrence le huit à 8, il est nécessaire de fixer des tarifs :

Après ces explications, le Conseil Municipal décide de fixer le prix des photocopies en noir et blanc et du fax à :

0,20 cts pour le format A4

0,30 cts pour le format A3

0,50 cts pour le fax

Matériel communal : Un contrat sera établi à chaque demande de location. Les tarifs et les modalités seront à définir.

7-Point sur les opérations en cours :

Le 10 Grande rue : les travaux devraient être terminés pour la fin de l'année.

Côté cour, six garages seront réhabilités. Les tôles en fibrociment de leur toit pourront être laissées. Le coût de leur enlèvement étant trop important (environ 26 000.00€) et aucun usinage de ces tôles n'étant prévu.

Café de la Gare : réhabilitation de l'étage pour un logement. Des devis seront demandés ainsi que pour le ravalement de la façade.

8-Point sur les finances du moment :

Hôtel restaurant : la totalité des sommes dues ont été versées.

Renouvellement du contrat pour le suivi de la population des pigeons (80 Euros /an). Le Conseil donne son accord.

9-Projets futurs :

Pour le parking situé à l'arrière du 10 grande rue, les frais restent à la charge de la commune.

10-Mouvements de crédits nécessaires.

Décision modificative de mouvement de crédit :

Après les explications de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide les modifications budgétaires suivantes :

Diminution de crédit à l'article 2183-22 pour 5000.00€

Ouverture de crédit au 2118-88 pour 5000.00€

Décision modificative de mouvement de crédit :

Après les explications de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide les modifications budgétaires suivantes :

Augmentation de crédit à l'article 2313-51 pour 70 000.00€

Diminution de crédit à l'article 2132-12 pour 55 000.00€

Diminution de crédit à l'article 2132-87 pour 15 000.00€

11-Questions diverses.

Prévisions des fêtes de fins d'année :

- Spectacle de Noël : dimanche 14 décembre 2014
- Vœux du maire : vendredi 09 janvier 2015 à 18h00
- Repas des anciens : dimanche 18 janvier 2015
- Colis de Noël : le repas ou le colis pour les + de 65 ans

Prévisions des prochaines réunions du conseil municipal :

- Lundi 6 octobre 2014 - 20H00
- Lundi 24 novembre 2014 20H00
- Lundi 12 janvier 2015 20H00

Sujets évoqués :

M. ANTOINE – L'entreprise DROUIN montera l'échafaudage de l'église courant octobre. Les travaux seront terminés en février y compris la toiture.

M. BELORGEY – peinture de la passerelle à terminer.

M. DE ROCHEFORT – Demande que les lavoirs de Condé soient reliés au lavoir de Baulne en Brie pour qu'ils figurent sur la nouvelle randonnée touristique en cours de création.

Problème d'ouverture sur le panneau d'information de l'ancienne tour du SI (réserve d'eau de l'ancienne gare).

M. COOREVITS – parking du collège.

Mme BOUR : Voitures mal garées sur les trottoirs.

Il a été rappelé que les feux sont interdits et que les déchets doivent être amenés à la déchetterie. Des composteurs peuvent-être également utilisés.

Mme MAZUR : nuisances liées à la proximité d'animaux.

En ce qui concerne le remplacement du médecin, le sujet est toujours d'actualité et une préoccupation quotidienne du Conseil.

Mme BENOIST : Circuit touristique dans Condé à améliorer.

M. Aymeri De ROCHEFORT rappelle que tout le monde peut participer à l'enrichissement du site internet officiel de la Commune : www.conde-en-brie.fr.

Séance levée à 21 heures 15